

Pas de dérogation, mais les salariés n'abdiquent pas



MOBILISATION. Jean-Claude Marais rend compte de l'entrevue

Des salariés du centre hospitalier psychiatrique Daumezon (Fleury-les-Aubrais) ont été reçus, hier, par Anne Bouygard, directrice de l'Agence régionale de Santé (ARS).

Les salariés demandaient une dérogation à l'intégration dans le Groupement hospitalier territorial (GHT), dont l'arrêté pour le Centre-Val de Loire devrait être publié, aujourd'hui. Peine perdue, Daumezon figurera bien dans la liste. « L'ARS est incapable de nous dire pourquoi elle nous refuse la dérogation. Nous, on fait de la psychiatrie. Le mode de financement, les pratiques nous sont propres. On n'a rien à faire dans un GHT avec le CHR d'Orléans », lâche Jean-Claude Marais, de la CGT, remonté aussi contre la députée Valérie Corre (PS) et le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) pour leur mobilisation jugée faible.

Les actions reprendront

à la rentrée, avec toujours l'obtention de la dérogation en ligne de mire. Pour la CGT, elle serait possible même après l'arrêté.

Contre à Amilly

Du côté du centre hospitalier d'Amilly, hier, le conseil de surveillance a voté contre la convention constitutive du GHT à l'unanimité. Le conseil a, en revanche, voté pour une motion exceptionnelle où il est écrit : « Nous n'avons pas pu obtenir un deuxième GHT pour l'Est du Loiret, comme nous l'avions demandé. Nous persistons dans notre demande et rappelons que nous restons l'hôpital de référence de l'Est du Loiret. Nous ne sommes pas un hôpital de proximité, comme celui de Gien ou Pithiviers. Nous ne pouvons pas voter aujourd'hui la convention constitutive qui a été présentée dans la précipitation, ce qui serait donner un blanc-seing au CHR d'Orléans ». ■

Florian Soenen et Aurélie Richard